

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ N° 2026/053

DÉPARTEMENT

**DOSSIER N° DP 07005 26 C0013**

**ARDÈCHE**

**Déposé le : 02/04/2026**

**Par : Alexis LAULAGNET**

**Demeurant : 50 Chemin de Jarnias, 07580 ST JEAN LE  
CENTENIER**

**Nature des travaux : Création d'une fenêtre de toit**

**Sur un terrain sis : 43 rue du Four, 07400 ALBA-LA-ROMAINE**

**Cadastré : D 233**

### ARRÊTÉ

#### **De non opposition à une déclaration préalable Au nom de la commune de Alba-La Romaine**

Le Maire D'ALBA LA ROMAINE,

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme

Vu la déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire présentée complète le 02/04/2025 par :

- Alexis LAULAGNET, demeurant au 50 Chemin de Jarnias, 07580 ST JEAN LE CENTENIER ;

Vu l'avis de dépôt de ladite déclaration préalable, affiché en Mairie le 13/04/2026 ;

Vu l'objet de la demande :

- Pour : Création d'une fenêtre de toit ;
- Sur un terrain situé : 43 rue du Four, 07400, ALBA-LA-ROMAINE ;

Considérant l'accord de l'Architecte de France en date du 07/04/2026, qui précise que cet accord est émis sur le projet de pose d'un châssis de toit encastré sans volet roulant extérieur ;

### ARRÊTE

## Article Unique :

Il n'est PAS FAIT OPPOSITION à la déclaration préalable visée ci-dessus.

Fait à Alba-la-Romaine, le 27 avril 2026

Le Maire,  
Philippe BOUNIARD.



Le Maire :

- . Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
  - . Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridiction administratif -184 Rue Duguesclin-69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales